

Sortie du groupe relais de Versailles au parc de Bagatelle le 31 mai 2017



Ghislaine, Pascale, Arlette et Christine du groupe relais de Versailles ont profité d'une belle journée ensoleillée pour visiter les magnifiques roseraies du parc de Bagatelle au bois de Boulogne et passer une agréable journée ensemble.

Le parc de Bagatelle est devenu propriété de la ville de Paris en 1905. Après avoir failli disparaître sous la Révolution Française, le parc créé à la suite d'un pari entre Marie-Antoinette et le Comte d'Artois, acquéreur du domaine en 1775 a vu la construction de l'orangerie, de la grille d'honneur et des écuries en 1835 puis des pavillons de gardes, du Trianon et des deux terrasses en 1870.

C'est aujourd'hui l'un des plus beaux parc de la ville de Paris renfermant une magnifique roseraie riche de plus de 10 000 rosiers (1 200 variétés) qui est l'une des cinq collections françaises de rosiers labellisée « collection nationale » par le Conservatoire des collections végétales spécialisées.

En période de floraison, les visiteurs viennent d'abord au parc de Bagatelle pour admirer les milliers de roses de la grande et de la petite roseraie mais au fil de la promenade, loin du tumulte parisien, ils découvrent un cadre reposant et bucolique à l'abri d'un couvert d'arbres remarquables avec des petits ponts, des rochers, des grottes, des étangs accueillant lotus et nénuphars, une cascade ... et croisent des paons se pavanant sans être le moins du monde gênés par leur présence.

Quelle jolie promenade, quel dépaysement si près de Paris !

Accessibilité

Le parc est accessible par 2 grilles, la Grille d'Honneur par l'allée de Longchamp et la Grille de Sèvres par la route de Sèvres-à-Neuilly. Une allée goudronnée directement accessible depuis la grille d'Honneur fait une grande partie du tour du parc. Par contre, les autres allées dont celles de la grande roseraie sont soit en gravillon soit caillouteuses et plus difficiles d'accès pour les personnes en fauteuils.

L'entrée est gratuite pour les personnes en situation de handicap et leur accompagnateur sur présentation d'un justificatif.

Plus d'informations

<http://equipement.paris.fr/parc-de-bagatelle-1808>